

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1896-02.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

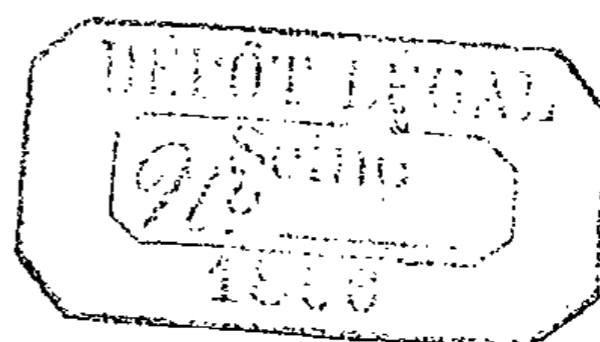
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

FÉVRIER 1896.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	56
ARRÊTÉ autorisant la création, à la Rivière-Thibouville, commune de Nassandres (Eure), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	57
MISE en service de réseaux et de lignes téléphoniques.....	57
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	58
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques, par département (N° 500-43).....	62
RECTIFICATIONS à la Nomenclature du matériel.....	64
FRANCHISES télégraphiques.....	65
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	68
NOMENCLATURE des bureaux de poste des États-Unis.....	69
LISTE des bureaux de poste de la Bulgarie admis à l'échange des mandats internationaux...	70
LISTE des journaux belges.....	71
ADDITIONS et modifications au Tarif international des Postes.....	72
ADMISSIONS de plusieurs bureaux autrichiens du Levant à l'échange des mandats de poste avec la France. — Addition au Tarif international des Postes.....	72
BÂTIMENTS en partance.....	73
SERVICES postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, Malte et le Maroc. (Tableau des services réguliers de navigation existant à la date du 1 ^{er} mars 1896.).....	75
ADDITIONS et modifications à un document de service.....	80
MODIFICATION à l'Instruction générale.....	80
ERRATUM à l'Annexe au Bulletin mensuel de janvier 1896.....	81
ADDITIONS et modifications au Bulletin mensuel n° 9, de septembre 1889, au Manuel des franchises postales et à l'annexe de ce Manuel (franchises du service militaire).....	81
COMPARAISON des recouvrements du mois de novembre 1895 avec ceux du mois correspondant de l'année 1894. (France.).....	82
COMPARAISON des recouvrements du mois de novembre 1895 avec ceux du mois correspondant de l'année 1894. (Algérie.).....	83
FRANCHISE postale. — Publication d'un 174 ^e supplément au Manuel des franchises. — Ingénieur ordinaire des mines, en résidence à Angers, avec surveillant spécial à Gennes, chargé d'inspecter les carrières de tuffeau du département de Maine-et-Loire.....	84
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de janvier 1896.....	84
JUGEMENTS.....	85
ARRÊTÉ ministériel du 2 février 1896 concédant des médailles d'honneur à des sous-agents..	86
FAITS divers.....	86
NOMINATIONS.....	88
NOMINATIONS et mutations.....	89

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION
DU SERVICE LOCAL, DISTRIBUTION.

Créations de recettes simples des Postes de troisième classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Drôme.....	Châtillon-Saint-Jean (1).....	26 avril 1895.
(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.		

Créations d'établissements de facteurs receveurs de l'État.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Côtes-du-Nord.....	Pont-Melvez.....	1 ^{er} juin 1895.
Eure.....	Breuilpont.....	<i>Idem.</i>
Alpes-Maritimes.....	Saint-André.....	<i>Idem.</i>
Aveyron.....	Naussac.....	26 avril 1895.
Saône-et-Loire.....	Nanton.....	1 ^{er} juin 1895.
Charente-Inférieure.....	Rétaud.....	26 avril 1895.
Puy-de-Dôme.....	Parentignat.....	11 juillet 1895.
Isère.....	Fontaine-S ^{on} . du-Pont-du-Drac.....	<i>Idem.</i>
Creuse.....	Saint-Frion.....	1 ^{er} juin 1895.
Côte-d'Or.....	Marigny-le-Cahouët (1).....	11 juillet 1895.
(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.		

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 7 février 1895, la recette composée des postes et des télégraphes de 4^e classe créée à Clermont-Ferrand, par arrêté du 26 avril 1895, prendra à l'avenir la dénomination de Clermont-Ferrand-cours-Sablou.

ARRÊTÉ autorisant la création, à La Rivière-Thibouville, commune de Nassandres (Eure), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu le décret du 5 septembre 1895 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La création d'un réseau téléphonique à conversations taxées est autorisée à *La Rivière-Thibouville*, commune de Nassandres (Eure).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50^f).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 28 janvier 1896.

G. MESUREUR.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Mise en service de réseaux et de lignes téléphoniques.

RÉSEAUX SPÉCIAUX :

Balagny (Oise).....	16	janvier	1896
Montbazou (Indre-et-Loire).....	12	janvier	1896
Renève (Côte-d'Or).....	11	février	1896
Suippes (Marne).....	16	janvier	1896
Val-d'Ajol (Vosges).....	21	janvier	1896
Vervins (Aisne).....	11	janvier	1896

LIGNES INTERURBAINES :

Avrigny = Estrées-Saint-Denis.....	3	février	1896
Balagny = Creil.....	16	janvier	1896
Claye-Souilly = Meaux.....	13	janvier	1896
Montbazou = Tours.....	12	janvier	1896
Philippeville = Constantine.....	1 ^{er}	février	1896
Riom = Clermont-Ferrand.....	1 ^{er}	février	1896
Rivière-Thibouville (La) = Bernay.....	23	janvier	1896
Suippes = Châlons-sur-Marne.....	16	janvier	1896
Portieux-Épinal.....	6	février	1896

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES ET RÉGLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Aubignan. M. Vaucluse.....	25 janvier 1896.
Avrigny. MT. (R). RG. Oise.....	3 février 1896.
Beaumont. MT. RG. Vaucluse.....	10 février 1896.
Castelmaurou. M. Haute-Garonne.....	25 janvier 1896.
Clairvaux ou Clairvaux-d'Aveyron. M. ☒ Aveyron.	10 février 1896.
Ercé-en-Lamée. M. ☒ RG. Ille-et-Vilaine.....	25 janvier 1896.
Gaillac. M. ☒ Aveyron.....	<i>Idem.</i>
Monléon-Magnoac. M. ☒ Hautes-Pyrénées.....	10 février 1896.
Plessala. M. Côtes-du-Nord.....	<i>Idem.</i>
Saint-Christophe ou Saint-Christophe-Vallon. M. ☒ Aveyron.....	<i>Idem.</i>
Saint-Pierre-du-Chemin. M. ☒ RG. Vendée....	25 janvier 1896.
Vexaincourt. MT. RG. Vosges.....	<i>Idem.</i>

b) *Gares.*

Anould. V. Vosges.
Hesdigneul. K. Pas-de-Calais.

c) *Bureaux d'intérêt privé.*

Saint-Nectaire-le-Bas. IP. (4) Puy-de-Dôme.

(4) Relié au bureau de Saint-Nectaire pour la correspondance de M. Giraudon, de ses hôtes et de son personnel.

2^o Modifications et transformations.

Page	5. <i>En regard de l'abréviation : « kil. » lire : « Les expressions composées à l'aide de cet indice (1 kil., 2 kil., 5 kil., etc.) indiquent la taxe d'express à percevoir (0 fr. 50 pour le premier kilomètre, et 0 fr. 30 pour chacun des kilomètres suivants). »</i>
—	12. Renvoi (2). — <i>Substituer : 1 fr. 10 à 1 fr. 50.</i>
—	19. <i>A l'article : Arzembouy. 2 kil. Nièvre, substituer : Arzembouy. K. Nièvre.</i>
—	19. Renvoi (2) : <i>substituer : 0^f 80 à 1^f 00.</i>
—	20. ——— (1) ——— 0 80 à 1 00.
—	26. ——— (1) ——— 0 80 à 1 00.
—	26. ——— (4) ——— 0 80 à 1 00.
—	31. <i>Au lieu de : Beaumont ou Beaumont-du-Gâtinais M. ☒ RG. Seine-et-Marne, lire : Beaumont-du-Gâtinais. M. ☒ RG. Seine-et-Marne.</i>
—	46. <i>A l'article : Bourneau-Mervent. Vendée, etc. substituer : Bourneau-Mervent. K. Vendée.</i>
—	50. <i>A l'article : Brignoud. 1 kil. Isère, substituer : Brignoud. K. Isère.</i>

- Page 54. *A l'article* : Calvinet. M. ☒ RG. Cantal, *biffer l'indice* RG.
- 72. ————— Châtillon-Saint-Jean. M. Drôme, *ajouter l'indice* ☒.
- 77. ————— Chigy-Sièges, Yonne, etc., *substituer* : Chigy-Sièges. V. Yonne.
- 77. Renvoi (2) *substituer* : 1^f 70 à 2^f 50.
- 84. ————— (3) ————— 0 80 à 1 00.
- 87. ————— (1) ————— 1 10 à 1 50.
- 93. ————— (2) ————— 1 10 à 1 50.
- 98. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Dublineau. V. Oran.
- 107. Renvoi (3) *substituer* : 0^f 80 à 1^f 00.
- 110. ————— (1) ————— 0 80 à 1 00.
- 110. ————— (4) ————— 1 10 à 1 50.
- 122. *A l'article* : Genlis. M. ☒ Côte-d'Or, *ajouter l'indice* : DP.
- 130. *Supprimer l'article* : Guindal (Le). Ec. Nord.
- 133. ————— Hénuin (C^{no} d'Audruick). Ec. Pas-de-Calais.
- 135. *A l'article* : Hussigny-Godbrange. M. ☒ Meurthe-et-Moselle, *ajouter l'indice* : DP.
- 139. *A l'article* : Jonchery-sur-Vesle. M. ☒ Marne, *ajouter l'indice* : DP.
- 140. ————— Juliéas. M. RG. Rhône, *ajouter l'indice* : ☒.
- 141. ————— Kœur (Les), Meuse, etc., *substituer* : Kœur (Les). V. Meuse.
- 142. *Au lieu de* : Labessonnié (C^{no} de Montredon). M. ☒ Tarn, *lire* : Labessonnié (C^{no} de Montredon-Labessonnié). M. ☒ Tarn.
- 156. *Ajouter à son ordre alphabétique* : La Romagne. M. ☒ RG. Maine-et-Loire.
- 156. Renvoi (1) *substituer* : 0^f 80 à 1^f 00.
- 159. ————— (1) ————— 0 80 à 1 00.
- 164. *Supprimer l'article* : Le Guindal. Ec. Nord.
- 167. Renvoi (1) *substituer* : 0^f 80 à 1^f 00.
- 169. *Au lieu de* : Leschelle. MT. RG. Aisne, *lire* : Leschelles. MT. RG. Aisne.
- 170. *A l'article* : Les Kœur. Meuse, etc., *substituer* : Les Kœur. V. Meuse.
- 174. ————— Liernais. M. ☒ Côte-d'Or, *ajouter l'indice* DP.
- 175. Renvoi (1) *substituer* : 1 fr. 40 à 2 fr. 00.
- 178. *A l'article* : Lonny-Renwez, Ardennes, etc., *substituer* : Lonny-Renwez. V. Ardennes.
- 182. *Supprimer l'article* : Lynck. Ec. Nord.
- 182. *A l'article* : Maatz. 1 kil. Haute-Marne, *substituer* : Maatz. V. Haute-Marne.
- 191. *A l'article* : Maxey-sur-Vaise. 1 kil. Meuse, *substituer* : Maxey-sur-Vaise. K. Meuse.
- 191. Renvoi (1) *substituer* : 0 fr. 80 à 1 fr. 00.
- 192. *Rétablir l'article* : Meillant. M. ☒ RG. Cher.
- 196. *A l'article* : Mignères. 1 kil. Loiret, *substituer* : Mignères-Gondreville. V. Loiret.
- 206. *Au lieu de* : Montredon (voir Labessonnié) Tarn, *lire* : Montredon-Labessonnié (voir Labessonnié). Tarn.
- 207. *A l'article* : Mont-sur-Meurthe. 1 kil. Meurthe-et-Moselle, *substituer* : Mont-sur-Meurthe. V. Meurthe-et-Moselle.

- Page 209. *Biffer l'article* : Morvillotte. K. Eure-et-Loir.
- 210. *A l'article* : Mouroux. 2 kil. Seine-et-Marne, *substituer* : Mouroux. V. Seine-et-Marne.
- 210. *A l'article* : Moussan. M. Aude, *ajouter l'indice* ☒.
- 211. ——— Muizon. 2 kil. Marne, *substituer* : Muizon. V. Marne.
- 216. *Au lieu de* : Neuvy. M. RG. Maine-et-Loire, *lire* : Neuvy-en-Mauges. M. RG. Maine-et-Loire.
- 216. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Nice. Hippod. Alpes-Maritimes.
- 216. Renvoi (1) *substituer* : 0^f 80 à 1^f 00.
- 217. ——— (1) ——— 0 80 à 1 00.
- 223. *Supprimer l'article* : Oued-el-Hammam. VK. Oran.
- 223. *Modifier comme suit le renvoi* (1) :
- (1) Les télégrammes à destination d'Ouessant (Bourg) sont distribués par le sémaphore d'Ouessant (Creach) moyennant un exprès de 3 kilomètres.
- 228. Renvoi (4). *substituer* : 0^f 80 à 1^f 00.
- 233. ——— (1) ——— 1 70 à 2 50.
- 236. *A l'article* : Poliset. 1 kil. Aube, *substituer* : Poliset. V. Aube.
- 238. Renvoi (2) *substituer* : 0^f 80 à 1^f 00.
- 246. ——— (2) ——— 1 10 à 1 50.
- 252. ——— (1) ——— 0 80 à 1 00.
- 256. ——— (2) ——— 0 80 à 1 00.
- 263. *A l'article* : Saint-Christophe. 1 kil. Aveyron, *substituer* : Saint-Christophe. V. Aveyron.
- 267. Renvoi (2) *substituer* : 1^f 10 à 1^f 50.
- 268. ——— (1) ——— 0 80 à 1 00.
- 274. ——— (1) ——— 0 80 à 1 00.
- 287. ——— (1) ——— 0 80 à 1 00.
- 294. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Saulnières-Morvillotte. K. Eure-et-Loir.
- 295. *A l'article* : Sauvigny. 1 kil. Meuse, *substituer* : Sauvigny. K. Meuse.
- 296. ——— Savoisy. MT. (R). RG. Côte-d'Or, *substituer l'indice DP. à l'indice RG.*
- 314. Renvoi (2) *substituer* : 1 fr. 10 à 1 fr. 50.
- 321. *A l'article* : Velleuxon. 1 kil. Haute-Saône, *substituer* : Velleuxon. V. Haute-Saône.
- 325. Renvoi (1) *substituer* : 0^f 80 à 1^f 00.
- 326. ——— (1) ——— 0 80 à 1 00 et 1^f 10 à 1^f 50.
- 329. ——— (1) ——— 0 80 à 1 00.
- 329. ——— (2) ——— 0 80 à 1 00.
- 331. ——— (1) ——— 0 80 à 1 00.
- 335. *Supprimer l'article* : Wattendam. Ec. FM^{al}. RG. (2) Nord, *ainsi que le renvoi* (2) *correspondant.*
- 335. *A l'article* : Waville. MT. 1 kil. Meurthe-et-Moselle, *supprimer l'indice* « 1 kil. ».

Page 343. Bureaux d'Agen. — Lire :

Agen-Central. N/2 ☒.....	1
Agen A. (Bureau auxiliaire), rue du Pin, 65.....	2
Agen IP. (MM. Thomas et C ^{ie} concessionnaires).....	"

— 343. Bureaux d'Angers. — Ajouter à la suite de la liste :

Angers A (Bureau auxiliaire), rue Saumuroise, 23.	4
---	---

— 345. Entre les bureaux de Calais et de Castelsarrasin, intercaler :

CANNES.

Cannes-Central. N/2. ☒.....	"
Cannes (Hôtel de la Métropole). IP.....	"

— 345. Entre les bureaux de Castelsarrasin et de Charenton, intercaler :

CHÂLONS-SUR-MARNE.

Châlons-Central. N/2 ☒.....	1
Châlons A (Bureau auxil.), rue du faub. de Marne.	2

— 348. Bureaux de Nancy. — Ajouter à la suite de la liste :

Nancy B. (Bureau auxiliaire), rue de Malzéville...	4
--	---

— 348. Bureaux de Nice. Ajouter à la suite de la liste :

Nice, quartier de la Gare. ☒.....	4
-----------------------------------	---

Ajouter l'indice RG. en regard des articles suivants :

- Allemont. M. ☒ Isère.
- Aspremont. M. ☒ Alpes-Maritimes.
- Castelmoron ou Castelmoron-sur-Lot. M. ☒ Lot-et-Garonne.
- Havrincourt. M. ☒ Pas-de-Calais.
- Oradour-sur-Glane, M. ☒ Haute-Vienne.
- Saint-André-de-Majencoules. M. ☒ Gard.
- Saint-Jean-des-Baisants. M. ☒ Manche.
- Savigné ou Savigné-sur-Lathan. M. ☒ Indre-et-Loire.
- Varennnes-sur-Amance. M. ☒ Haute-Marne.
- Ville-sur-Tourbe. M. ☒ Marne.

Biffer l'indice RG. en regard des articles suivants :

- Gerbéviller. M. ☒ Meurthe et-Moselle.
- Mercy-le-Bas. M. ☒ Meurthe-et-Moselle.

3° Fermetures provisoires.

- Civrac. M. RG. Gironde.
- La Preste (C^{ne} de Prats-de-Mollo). M. Pyrénées-Orientales.
- Moulinet. M. RG. Alpes-Maritimes.
- Nainville. M. Seine-et-Oise.
- Preste (La) (C^{ne} de Prats-de-Mollo). M. Pyrénées-Orientales.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

1° ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		
Aveyron	{ Clairvaux-d'Aveyron.....	Aubin.
	{ Gaillac.....	Rodez.
	{ Saint-Christophe-Vallon.....	Aubin.
Cher	Meillant.....	Saint-Amand.
Côtes-du-Nord	Plessala.....	Loudéac.
Garonne (Haute-)	Castelmaurou.....	Toulouse.
Ille-et-Vilaine	Ercé-en-Lamée.....	Rennes.
Oise	Avrigny.....	Compiègne.
Pyrenées (Hautes-)	Monléon-Magnoac.....	Lannemezan.
Vaucluse	{ Aubignan.....	Carpentras.
	{ Beaumont.....	Aix (<i>Bouches-du-Rhône</i>).
Vendée	Saint-Pierre-du-Chemin.....	Fonteray-le-Comte.
Vosges	Vezaincourt.....	Raon-l'Étape.
GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.		
Eure-et-Loir	Saulnières Morvillette.....	Dreux.
Pas-de-Calais	Hesdigneul.....	Boulogne-sur-Mer.
Vosges	Anould.....	Saint-Dié.

2° MODIFICATIONS.

Page	5,	<i>remplacer</i>	Glandieu-Saint-Benoît	par	Glandieu.
—	21,	—	Garoupe (La)	par	Cap-la-Garoupe.
—	23,	—	Saint-Étienne	par	Saint-Étienne-de-Lugdars.
—	23,	—	Saint-Julien	par	Saint-Julien-en-Saint-Albans.
—	23,	—	Saint-Marcel	par	Saint-Marcel d'Ardèche.
—	23,	—	Saint-Martin	par	Saint-Martin-de-Valamas.
—	23,	—	Saint-Sauveur	par	Saint-Sauveur-de-Montagut.
—	23,	—	Villeneuve	par	Villeneuve-de-Berg.
—	23,	—	Voulte (La)	par	Voulte-sur-Rhône (La).
—	24,	—	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
—	30,	—	Serres-sur-Arget	par	Serres.
—	31,	—	Celles-sur-Ource	par	Celles.
—	32,	—	Neuville	par	Neuville-sur-Seine.
—	32,	—	Vendeuvre	par	Vendeuvre-sur-Barsè.
—	35,	—	Azilles	par	Azille.
—	45,	—	Landelles	par	Landelles-et-Coupigny.
—	66,	—	Lenglay-Voulaines	par	Leuglay-Voulaines.
—	70,	—	Plounérins	par	Plounérin.
—	76,	—	Prigourieux	par	Prigourieux-Laforce.
—	78,	—	Frasnes	par	Frasne.
—	80,	—	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
—	179,	—	Houat	par	Île Houat.
—	201,	—	Gris-Nez	par	Cap Gris-Nez.
—	218,	—	Bourgneuf	par	Bourgneuf-de-Chalon (Le).
—	227,	—	Saint-Genis-sur-Guier	par	Saint-Genix-sur-Guier.
—	227,	—	Ugine	par	Ugines.
—	237,	—	Labrosse	par	Brosse (La), et reporter à son ordre alphabétique.
—	254,	<i>en regard de</i>	Cayeux-sur-Mer,	<i>remplacer</i>	les indications actuelles par les
		<i>suyvantes</i>	{		Boulogne-sur-Mer (<i>Pas-de-Calais</i>).
			{		Dieppe (<i>Seine-Inférieure</i>).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4^e BUREAU C.

Rectifications à la Nomenclature du matériel.

Les additions insérées à l'annexe du *Bulletin mensuel* du mois de décembre 1895 doivent être rectifiées ainsi qu'il suit :

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ applicable.	PRIX de l'UNITÉ.
Collectifs.	Détaillés.			
86	1	Câbles téléphoniques sous papier, pour réseau, à 1 paire de conducteurs (ancien 84/6).....	M.	
86	2	Câbles téléphoniques sous papier, pour réseau, à 7 paires de conducteurs (ancien 84/7).....	M.	
86	3	Câbles téléphoniques sous papier, pour réseau, à 28 paires de conducteurs.....	M.	
86	4	Câbles téléphoniques sous papier, pour réseau, à 56 paires de conducteurs.....	M.	
86	5	Câbles téléphoniques sous papier, pour réseau, à 112 paires de conducteurs.....	M.	
86	6	M.	
86	7	M.	
86	8	Câbles téléphoniques sous papier, pour réseau, à 26 paires de conducteurs (ancien 84/8).....	M.	
86	9	Câbles téléphoniques sous papier, pour réseau, à 51 paires de conducteurs (ancien 84/9).....	M.	
86	10	M.	
86	11	Câbles téléphoniques isolés au papier pour lignes interurbaines {	à 3 paires de conducteurs.....	M.
86	12		à 3 paires de conducteurs, modèle renforcé..	M.
86	13		à 7 paires de conducteurs.....	M.
86	14		à 7 paires de conducteurs, modèle renforcé..	M.
86	15	M.	
86	16	M.	
86	17	M.	
86	18	M.	
86	19	M.	
86	20	M.	
86	21	Câbles télégraphiques sous papier {	à 3 paires de conducteurs.....	M.
86	22		à 3 paires de conducteurs, modèle renforcé..	M.
86	23		à 7 paires de conducteurs.....	M.
86	24		à 7 paires de conducteurs, modèle renforcé..	M.
86	25		à 14 paires de conducteurs.....	M.
86	26		à 14 paires de conducteurs, modèle renforcé..	M.
86	27		à 21 paires de conducteurs.....	M.
86	28		à 21 paires de conducteurs, modèle renforcé..	M.
86	29	M.	
86	30	M.	
86	31	M.	
86	32	M.	
86	33	Câbles télégraphiques isolés au papier pour lignes à grande distance à 6 paires de conducteurs.....	M.	
86	34	Câbles télégraphiques isolés au papier pour lignes à grande distance à 6 paires de conducteurs recouverts d'une enveloppe protectrice.....	M.	

NOTA. Les objets de la nomenclature portant les numéros 84/4, 84/5, 84/12, 84/13, 86/1, 86/2, 86/3, 86/4, 86/5, 86/8, 86/9, 86/11, 86/12, 86/13, 86/14, 96/1, 96/2, 96/7, 96/8 sont classés dans le matériel téléphonique et ceux qui portent les numéros 86/21, 86/22, 86/23, 86/24, 86/25, 86/26, 86/27, 86/28, 86/33, 86/34, 96/6, 26/8, 26/9 dans le matériel d'usage commun.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 7 février 1896, il y a lieu d'apporter l'addition suivante à l'État général des franchises télégraphiques :
Page 22 (ancienne édition) et page 28 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Ajouter :

Service de l'hydraulique agricole.

- | | | |
|-------------------------------------|---|---|
| Agent du lac de Caillaouas. | } | Limitée à la correspondance échangée avec l'Ingénieur en chef du service de la distribution des eaux de la Neste à Toulouse, l'Ingénieur ordinaire du même service à Tarbes, le conducteur du même service à Lannemezan, le garde du lac d'Orédon, le gardien d'écluse à Sarrancolin, et réciproquement, pour le service des eaux et pour les demandes d'objets nécessaires à l'exécution des travaux ainsi qu'à l'alimentation des ouvriers et agents de l'Administration. |
| Agents de Sarrancolin. | } | Limitée à la correspondance échangée avec l'Ingénieur en chef à Toulouse, l'Ingénieur ordinaire à Tarbes, le conducteur à Lannemezan et le garde du lac de Caillaouas, et réciproquement pour le service des eaux et les demandes d'objets nécessaires à l'exécution des travaux. |

Reporter à la suite de ces franchises celles accordées par décision du 4 juillet 1887 aux agents des lacs d'Orédon et de Sarrancolin qui figurent à la page 77 (ancienne édition) et à la page 105 (nouvelle édition).

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 18 janvier 1896 il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à l'État général des franchises télégraphiques :
Page 52 (ancienne édition) et page 68 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Algérie (suite).

Porter les indications ci-dessous :

Administration pénitentiaire.

- | | | |
|--|---|--|
| Le directeur de la Maison centrale de femmes du lazaret (Alger). | } | Limitée aux télégrammes adressés au Ministre de l'intérieur, au préfet, au procureur général, au procureur de la République, au commandant de gendarmerie du département ou du ressort, aux maires et administrateurs de communes mixtes et aux inspecteurs généraux des services administratifs du Ministère de l'intérieur en mission. |
|--|---|--|

Le directeur du pénitencier agricole de Berrouaghia (Alger).....

Limitée aux télégrammes adressés aux Ministres de l'intérieur, de la guerre, de la marine et des colonies, au préfet, aux sous-préfets, au procureur général, au procureur de la République, au commandant de gendarmerie du département ou du ressort, aux maires et administrateurs de communes mixtes, aux gardiens préposés à la surveillance des chantiers extérieurs et aux inspecteurs généraux des services administratifs du Ministère de l'intérieur en mission.

Le directeur de la Colonie pénitentiaire de jeunes détenus de M'Zera (Alger).....

Limitée aux télégrammes adressés au Ministre de l'intérieur, au préfet, aux sous-préfets, au procureur général, au procureur de la République, au commandant de gendarmerie du département ou du ressort, aux maires et administrateurs de communes mixtes et aux inspecteurs généraux des services administratifs du Ministère de l'intérieur en mission.

Le directeur de la Maison centrale de Lambèse (Constantine).....

Limitée aux télégrammes adressés aux Ministres de l'intérieur, de la guerre, de la marine et des colonies, au préfet, aux sous-préfets, au procureur général, au procureur de la République, au commandant de gendarmerie du département ou du ressort, maires et administrateurs de communes mixtes, aux gardiens préposés à la surveillance des chantiers extérieurs et aux inspecteurs généraux des services administratifs du Ministère de l'intérieur en mission.

Les directeurs des trois circonscriptions pénitentiaires d'Alger, de Constantine et d'Oran.....

Limitée aux télégrammes adressés aux Ministres de l'intérieur, de la guerre, de la marine et des colonies, au préfet, aux sous-préfets, au procureur général, au procureur de la République, au commandant de gendarmerie du département ou du ressort, aux maires et administrateurs de commune mixtes, aux gardiens chefs des prisons d'arrondissement et des prisons annexes de la circonscription, aux gardiens préposés à la surveillance des chantiers extérieurs et aux inspecteurs généraux des services administratifs du Ministère de l'intérieur en mission.

Contrôleur en résidence à la Maison pénitentiaire de l'Harrach.....

Limitée aux télégrammes adressés au directeur de la circonscription pénitentiaire d'Alger et réciproquement.

Les gardiens chefs des prisons d'arrondissement et des prisons annexes, les gardiens préposés à la surveillance des chantiers extérieurs.....

Limitée aux télégrammes adressés au directeur de la circonscription à laquelle ils appartiennent.

Page 57 (ancienne édition) et page 73 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. (Suite.)

Algérie.

Supprimer les franchises : 1° des directeurs des maisons centrales de l'Harrach, du Lazaret d'Alger, etc.; 2° des gardiens chefs des chantiers extérieurs; 3° de l'Inspecteur de la maison centrale de Lambèse.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 16 janvier 1896 il y a lieu d'apporter l'addition suivante à l'État général des franchises télégraphiques :

Page 46 (ancienne édition) et page 60 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Algérie.

L'inspecteur général des Médersas pendant le cours de ses tournées..... } Limitée à la correspondance de service urgente échangée sur le territoire algérien seulement, avec le Gouverneur général de l'Algérie, le recteur de l'Académie d'Alger, les Directeurs des Médersas d'Alger, de Tlemcem et de Constantine et réciproquement.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 28 janvier 1896 il y a lieu d'apporter l'addition suivante à l'État général des franchises télégraphiques :

Page 74 (ancienne édition) et page 100 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Ingénieur ordinaire des mines à Angers et surveillant des carrières de tuffeau en résidence à Gennes (Maine-et-Loire).. } Limitée à la correspondance urgente échangée entre eux au sujet des accidents qui se produiraient dans ces carrières.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 27 décembre 1895 il y a lieu d'apporter la modification suivante à l'État général des franchises télégraphiques :

Page 33 (ancienne édition) et page 39 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Substituer à la franchise actuelle des Gouverneurs de Paris et de Lyon et des Généraux commandants de corps d'armée la suivante :

Les Gouverneurs de Paris et de Lyon, les généraux commandants de corps d'armée.... } Limitée à la correspondance : 1° avec le Ministre, les généraux commandants de corps d'armée, les généraux de division ou de brigade, les chefs de légion de gendarmerie, les chefs de corps ou de détachements, les chefs des divers services et établissements militaires placés sous leurs ordres directs et réciproquement; 2° Ainsi qu'avec les préfets et les chefs des services civils en résidence dans l'étendue de leur commandement et réciproquement.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

1^o CRÉATION DE BUREAUX.

Angleterre.

Allesley	Coventry.	Mirdesley	Ormskirk.
Bishop's Itchington	Leamington Spa	Naseby	Rugby.
Cobden Street (Long Ea- ton).	Nottingham.	North Marsh Road	Gainsborough.
Corfe	Taunton.	Owen's College	Manchester.
Cowlinge	Newmarket.	Pontfadog	Ruabon.
East Grafton	Marlborough.	Rushall (Staff.)	Walsall.
Englefield	Reading.	Sandal	Wakefield.
Ferry Road	Exmouth.	Thornton (Lanc.)	Preston.
Gloucester Street (Nor- wich).	Norwich.	Twincham	Hayward's Heath.
Goulceby	Lincoln.	Waddingham	Kirton Lindsey (Linc.)
Loughborough Road	Nottingham.		

Irlande.

Doonbeg	Ennis.	Rosetta	Belfast.
Glenfield Place	Belfast.	Strand (Youghal)	Youghal.
Middleton Street	Queenstown.		

2^o CHANGEMENTS DE DÉNOMINATION.

Londres.

<i>Au lieu de</i>	}	Ferndale Road, Stockwell. S.W.	<i>inscrire</i>	}	Clapham, Ferndale Road, S.W.
		Kilburn, Lincoln Terrace. N.W.			Kilburn, Willesden Lane, No 121, near the Cemetery. N.W.
		Willesden, Church End, N.W.			Willesden, High Road, - No 344. Church End, End, N. W.
		Willensden Park, N. W.			Willesden, High Road, N ^o 27, near Walm Lane, N. W.

Angleterre.

<i>Au lieu de</i>	}	Angus Street; Cardiff.	<i>inscrire</i>	}	Albany Road (Cardiff); Cardiff.
		Ewell (Kent); Dover.			Temple Ewell; Dover.
		Manchester Street; Oldham.			Market Place (Oldham); Oldham.
		Milton Station; Lymington.			New Milton; Lymington.
		Sharpness Point; Berkeley.			Sharpness; Berkeley.
		Wharnciffe Silkstone Colliery; Barnsley.			Tankersley; Barnsley.
		Cheriton; Sandgate.			Cheriton; Folkestone.
		Fernhurst; Sussex, Six Mile Bottom; Camb.			Fernhurst; Haslemere (Surrey). Six Mile Bottom; Newmarket.

Écosse.

En regard de : Tarbet, *biffer* Loch Lomond.

3° BUREAUX À BIFFER.

Londres.

Forest Gate, Studley Road, E.

Angleterre.

Langley (Ches.); Macclesfield.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.

Les agents sont invités à compléter, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux américains admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX.	COMTÉS.	PROVINCES.
<i>1° Nouveaux bureaux à ajouter :</i>		
Bradford	Essex	Massachusetts.
Caldwell	Burleson	Texas.
Charlestown	Jefferson	Virginie occidentale.
Clarion	Wright	Iowa.
Cleveland :		
Station A	Cuyahoga	Ohio.
—— B		
—— C		
—— D		
Sub. station n° 2		
Davis	Turner	South Dakota.
Grantsburg	Burnett	Wisconsin.
Grass-Valley	Sherman	Oregon.
Hamilton	Ravalli	Montana.
Livingston-Manor	Sullivan	New-York.
Meridian	Bosque	Texas.
Millbury	Worcester	Massachusetts.
Monroeton	Bradford	Pensylvanie.
Montgomery	Fayette	Virginie occidentale.
New-York :		
Station X	New-York	New-York.
—— Z		
Peckville	Lackawanna	Pensylvanie.
Smuggler	San Miguel	Colorado.
Swanton	Fulton	Ohio.
Tillamook	Tillamook	Oregon.

2° Bureaux à biffer :

Fort Buford..... Bufford..... Dakota.
West-Chester..... Westchester..... New-York.

3° Changement de dénomination :

Au lieu de :

Inscrire :

Cleveland, Station F..... Cleveland, sub. station n° 1,

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des bureaux de poste de la Bulgarie admis à l'échange
des mandats internationaux.*

Les agents sont invités à modifier comme suit la liste des bureaux bulgares qui figure à la page 132 du Tarif international des Postes :

1° Nouveau bureau à inscrire :

Razgrad-gare.

2° Changement de dénomination :

Au lieu de : Razgrad, inscrire : Razgrad-ville.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Liste des journaux belges.

Les agents sont invités à modifier ainsi qu'il suit la liste des journaux belges :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1^o NOUVEAUX JOURNAUX À INSCRIRE.						
<i>Belgique coloniale (La)</i>	Bruxelles ...	12 mois..	10 30	9 97	0 33	
<i>Journal médical de Bruxelles.</i>	Bruxelles....	12 mois..	8 25	7 98	0 27	
<i>Organe socialiste des arrondis- sements de Dinant et de Philippeville.</i>	Bruxelles....	3 mois..	1 50	1 25	0 25	
		6 mois..	2 50	2 25	0 25	
		9 mois..	3 75	3 50	0 25	
		12 mois..	5 00	4 75	0 25	
2^o CHANGEMENTS DE PRIX.						
<i>Escout (L')</i>	Anvers.....	3 mois..	8 50	8 23	0 27	
		6 mois..	16 00	15 52	0 48	
		12 mois..	31 00	30 07	0 93	
<i>Mouvement géographique (Le)</i>	Bruxelles....	6 mois..	7 75	7 50	0 25	
		12 mois..	15 45	15 00	0 45	
3^o JOURNAUX À BIFFER.						
<i>Émancipation (L').</i>						
<i>Jean Klaas.</i>						
<i>Moniteur des instituteurs pri- maires.</i>						
<i>Soir illustré (Lc).</i>						

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Additions et modifications au Tarif international des Postes.

Les agents devront opérer les annotations suivantes sur le Tarif international des postes.

Compléter et modifier le tableau de la page 45 comme suit :

1	2	3
Pays-Bas	1 franc.	10 centimes.
Zanzibar	Non admis.	15 centimes.
Chili	2 francs.	20 centimes.
Roumanie	1 fr. 50.	15 centimes.

Page 108, tableau V bis, intercaler après Madagascar :

Pays-Bas	0 ^l 25	1 ^l 50	2
--------------------	-------------------	-------------------	---

Page 110, tableau VI, en regard de Pays-Bas, biffer, colonne 4, l'indication « non admis » et inscrire à la place « 75 cents ».

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Admissions de plusieurs bureaux autrichiens du Levant à l'échange des mandats de poste avec la France. — Addition au Tarif international des postes.

Les bureaux autrichiens établis à Cavalla, Dédéagh (Dédé-Aghadj), Gallipoli, Inéboli et Lagos sont admis à échanger des mandats de poste avec la France dans les mêmes conditions que les autres bureaux autrichiens du Levant qui participent déjà à cet échange.

Il y a lieu, en conséquence, de compléter la nomenclature de ces bureaux, qui figure au Tarif international des postes, page 119, colonne 8, en intercalant, à leur ordre alphabétique, les noms des cinq bureaux autrichiens précités.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pitre	10 mars...	Le Havre..	Caroline.....	Voilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	12.....	Idem.....	Marguerite-Am- bant.	Idem.....	Ambaud frères.
3	Idem.....	25.....	Idem.....	Christophe-Co- lomb.	Idem.....	D. Auger.
4	Idem.....	30.....	Idem.....	Georgina-Anger.	Idem.....	Idem.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta.....	16 mars...	Le Havre..	Pelagio.....	Steamer...	C ^{ie} m ^{me} du Pacifique
2	Arica.....	16.....	Idem.....	Pelagio.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	Abruguay.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
9	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Carthagène.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
14	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
16	Les Cayes.....	4.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
17	Céara.....	2.....	Idem.....	Basel.....	Idem.....	J.-M. Currie.
18	Idem.....	20.....	Idem.....	Graugense.....	Idem.....	Cunard.
19	Colon.....	4.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
20	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
21	Coronel.....	16.....	Idem.....	Pelagio.....	Idem.....	C ^{ie} m ^{me} du Pacifique
22	Cequimbo.....	16.....	Idem.....	Pelagio.....	Idem.....	Idem.
23	Curaçao.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Ch. Tricot.
24	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
25	Idem.....	31.....	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
26	Gonaïves.....	21.....	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
27	Hacoatiara.....	16.....	Idem.....	Pelagio.....	Idem.....	C ^{ie} m ^{me} du Pacifique
28	Jacmel.....	4.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
29	Jérémie.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
30	Kingston(Jamaïque)	4 mars. . . .	Le Havre. .	Thuringia. . . .	Steamer. . .	Ch. Tricot.
31	La Guayra.	1 ^{er}	Idem.	Ascania	Idem.	Idem.
32	Idem.	16	Idem.	X.	Idem.	Idem.
33	Idem.	31	Idem.	X.	Idem.	Idem.
34	La Havane	15	Idem.	X.	Idem.	Généstal.
35	Iquique.	16	Idem.	Pelagio	Idem.	C ^{ie} m ^{me} du Pacifique
36	Lima.	16	Idem.	Pelagio	Idem.	Idem.
37	Maceio	28	Idem.	X.	Idem.	Chargeurs réunis.
38	Manaos.	2	Idem.	Dunston.	Idem.	J.-M. Currie.
39	Idem.	14	Idem.	Santareme.	Idem.	Cunard.
40	Maragnan.	2	Idem.	Basil	Idem.	J.-M. Currie.
41	Idem.	20	Idem.	Grangence.	Idem.	Cunard.
42	Mollendo.	16	Idem.	Pelagio	Idem.	C ^{ie} m ^{me} du Pacifique
43	Montevideo.	10	Idem.	Uruguay	Idem.	Chargeurs réunis.
44	Idem.	20	Idem.	X.	Idem.	Idem.
45	Idem.	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
46	Para.	2	Idem.	Dunstan.	Idem.	J.-M. Currie.
47	Idem.	14	Idem.	Santarem.	Idem.	Cunard.
48	Paranagua.	18	Idem.	X.	Idem.	Généstal.
49	Pernambuco.	14	Idem.	X.	Idem.	Chargeurs réunis.
50	Idem.	28	Idem.	X.	Idem.	Idem.
51	Port-au-Prince.	14	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
52	Idem.	28	Idem.	X.	Idem.	Idem.
53	Port-Limon.	4	Idem.	Thuringia.	Idem.	Idem.
54	Idem.	21	Idem.	X.	Idem.	Idem.
55	Progreso.	14	Idem.	X.	Idem.	Idem.
56	Puerto-Cabello	1 ^{er}	Idem.	Ascania	Idem.	Idem.
57	Idem.	16	Idem.	X.	Idem.	Idem.
58	Idem.	31	Idem.	X.	Idem.	Idem.
59	Puerto-Plata.	21	Idem.	X.	Idem.	Idem.
60	Rio-de-Janeiro.	7	Idem.	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.	Chargeurs réunis.
61	Idem.	14	Idem.	X.	Idem.	Idem.
62	Idem.	21	Idem.	X.	Idem.	Idem.
63	Idem.	28	Idem.	X.	Idem.	Idem.
64	Rio-Grande-do-Sul.	18	Idem.	X.	Idem.	Généstal.
65	Salaverry.	16	Idem.	Pelagio	Idem.	C ^{ie} m ^{me} du Pacifique
66	Sanchez.	21	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
67	Savanilla.	1 ^{er}	Idem.	Ascania	Idem.	Idem.
68	Idem.	16	Idem.	X.	Idem.	Idem.
69	Idem.	31	Idem.	X.	Idem.	Idem.
70	Santo-Domingo.	10	Idem.	X.	Idem.	Idem.
71	San-Pedro-de-Ma- corio.	1 ^{er}	Idem.	Ascania	Idem.	Idem.
72	Santos.	7	Idem.	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.	Chargeurs réunis.
73	Idem.	14	Idem.	X.	Idem.	Idem.
74	Idem.	21	Idem.	X.	Idem.	Idem.
75	Idem.	28	Idem.	X.	Idem.	Idem.
76	Saint-Thomas	1 ^{er}	Idem.	Ascania	Idem.	Ch. Tricot.
77	Idem.	4	Idem.	Thuringia.	Idem.	Idem.
78	Idem.	16	Idem.	X.	Idem.	Idem.
79	Idem.	21	Idem.	X.	Idem.	Idem.
80	Idem.	31	Idem.	X.	Idem.	Idem.
81	Talcahuano.	16	Idem.	Pelagio	Idem.	C ^{ie} m ^{me} du Pacifique
82	Ténériffe.	10	Idem.	Uruguay	Idem.	Chargeurs réunis.
83	Idem.	20	Idem.	X.	Idem.	Idem.
84	Tampico.	14	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
85	Idem.	28	Idem.	X.	Idem.	Idem.
86	Valparaiso.	16	Idem.	Pelagio.	Idem.	C ^{ie} m ^{me} du Pacifique
87	Vera-Cruz.	14	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
88	Idem.	28	Idem.	X.	Idem.	Idem.
89	Idem.	15	Idem.	X.	Idem.	Généstal.

SERVICE POSTAL

ENTRE

LA FRANCE, L'ALGÉRIE, LA TUNISIE,

LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

SERVICES POSTAUX ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE,

Tableau des services réguliers de navigation

PORTS DE DESTINATION.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT D'EMBARQUEMENT des dépêches en France.
I. — ALLER. — DÉPARTS		
Pour Alger.....	Lundi, midi 30.....	Marseille.....
	Mardi, 10 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Mercredi, midi 30.....	Marseille.....
	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
	Jeudi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Samedi, midi 30.....	Marseille.....
Pour Oran.....	Samedi, 6 ^h soir.....	Marseille.....
	Mardi, 6 ^h s.....	Marseille.....
	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Oran.....	Vendredi, 7 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Bône.....	Lundi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mardi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Samedi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Bône et Philippeville.....	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bougie.....	Samedi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis et Sousse.....	Lundi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis, la côte tunisienne et Tripoli de Barbarie.....	Jeudi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis et Malte.....	Vendredi, 4 h. s.....	Marseille.....
Pour Tanger par Oran, Nemours et Melilla (fac.).....	De Port-Vendres, vendredi, 7 ^h s.....	Port-Vendres.....
Pour Tanger par Gibraltar et Ceuta.....	D'Oran, dimanche, 8 ^h s.....	Marseille.....
	7 et 22 de chaque mois.....	Marseille.....

LA TUNISIE, LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

existant à la date du 1^{er} mars 1896.

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE FRANCE.		
Mardi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette.
Jeudi, 7 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Jeudi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Vendredi, 3 ^h m.....	Société générale des transports maritimes à vapeur.	
Samedi, 9 ^h m.....	Société Caillol et Saint-Pierre.	
Dimanche, 3 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
Dimanche, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Lundi, 8 ^h m.....	Société générale des transports maritimes à vapeur.	
Jeudi, 2 ^h s.....	Société Caillol et Saint-Pierre.....	Le paquebot part de Marseille.
Vendredi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Dimanche, 6 ^h s.....	Société générale des transports maritimes à vapeur.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Dimanche, 3 ^h s.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Lundi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mercredi, 8 ^h m.....	Société générale des transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, jeudi, 7 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
Bône, vendredi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, jeudi, 10 ^h s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, samedi, 5 ^h m.....	Société générale des transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, vendredi, 6 ^h m.....	Société générale des transports maritimes à vapeur.	
Bône, vendredi, 8 ^h s.....	Société Caillol et Saint-Pierre.	
Philippeville, lundi, 10 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, mardi, 3 ^h m.....	Société générale des transports maritimes à vapeur.	
Bône, lundi, minuit 30.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, mardi, 5 ^h m.....	Société générale des transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, lundi, 6 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Bougie, mardi, 6 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Tunis, mercredi, 5 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Sousse, Sfax et Gabès.
Sousse, jeudi, 5 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Tunis, samedi, 9 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Tripoli, mercredi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Tunis, dimanche, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Malte, lundi, 7 ^h 30 m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mardi, 5 ^h s.....	Compagnie de navigation mixte.....	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette.
12 et 27 de chaque mois.....	Compagnie Paquet.	

PORTS DE PROVENANCE.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT DE DÉBARQUEMENT des dépêches en France.	JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
II. — RETOUR. — DÉPARTS D'ALGÉRIE, DE TUNIS, DE TRIPOLI DE BARBARIE, DE MALTE ET DE TANGER.					
D'Alger.....	Dimanche, 11 ^h m..... Lundi, 5 ^h s..... Mardi, midi..... Mardi, 5 ^h s..... Jeudi, midi..... Vendredi, 5 ^h s..... Samedi, midi..... Samedi, 5 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....	Mardi, 3 ^h m..... Mercredi, 3 ^h m..... Mercredi, 3 ^h s..... Jeudi, 7 ^h m..... Vendredi, 3 ^h s..... Dimanche, 2 ^h m..... Dimanche, 3 ^h s..... Lundi, 7 ^h m.....	Société Caillol et Saint-Pierre. Compagnie de navigation mixte. Compagnie générale transatlantique. Société générale des transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Société générale des transports maritimes à vapeur.	Le paquebot continue jusqu'à Marseille par Cette.
D'Oran.....	Mardi, 9 ^h m..... Mercredi, 4 ^h s..... Vendredi, midi..... Samedi, 9 ^h m..... Samedi, 4 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Cette..... Marseille.....	Jeudi, 9 ^h m..... Vendredi, 8 ^h m..... Samedi, minuit..... Lundi, 2 ^h s..... Lundi, 8 ^h m.....	Société générale des transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Société Caillol et Saint-Pierre..... Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Mostaganem. De Port-Vendres, il continue jusqu'à Marseille par Cette. Le paquebot continue jusqu'à Marseille.
De Bône et Philippeville..... De Bougie et Philippeville..... De Bône..... De Philippeville et Bône..... De Bône et Philippeville..... De Bône et Philippeville..... De Bône.....	De Bône, lundi, minuit..... De Philippeville, mardi, 9 ^h s..... De Bougie, mardi 6 ^h s..... De Philippeville, mercredi, midi..... Jeudi, 5 ^h s..... De Philippeville, vendredi, minuit..... De Bône, samedi, 9 ^h s..... De Bône, vendredi, 10 ^h s..... De Philippeville, samedi, 5 ^h s..... De Bône, samedi, 10 ^h s..... De Philippeville, dimanche, midi..... Mardi, minuit.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Cette.....	Jeudi, 3 ^h m..... Vendredi, 4 ^h m..... Samedi, 7 ^h m..... Lundi, 5 ^h 30 m..... Lundi, 7 ^h m..... Mardi, 4 ^h m..... Jeudi, 2 ^h s.....	Compagnie générale transatlantique. Société générale des transports maritimes à vapeur. Société générale des transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte. Société générale des transports maritimes à vapeur. Société Caillol et Saint-Pierre.....	Le paquebot continue jusqu'à Marseille.
De Tripoli de Barbarie, la côte tunisienne et Tunis..... De Malte et Tunis..... De Sousse et Tunis.....	De Tripoli, mercredi, 6 ^h s..... De Tunis, mardi, 4 ^h 30 s..... De Malte, lundi, 8 ^h s..... De Tunis, mercredi, 3 ^h 30 s..... De Sousse, jeudi, 5 ^h s..... De Tunis, samedi, 3 ^h 30 s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille.....	Jeudi, 7 ^h 30 m..... Vendredi, 4 ^h 30 m..... Lundi, 5 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Compagnie générale transatlantique.	Entre Tripoli et Tunis le paquebot touche à Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir et Sousse.
De Tanger par Nemours, Melilla (fac.) et Oran..... De Tanger par Ceuta et Gibraltar....	De Tanger, mercredi, midi..... D'Oran, vendredi, 11 ^h m..... 15 et 30 de chaque mois.....	Port-Vendres..... Marseille.....	Dimanche, 1 ^h m..... 3 et 19 de chaque mois.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie Paquet.	Le paquebot continue jusqu'à Marseille par Cette.
NOTA. — Indépendamment des services indiqués ci-dessus, l'Administration utilise, s'il y a lieu, pour le transport des dépêches, les départs supplémentaires organisés par les compagnies.					

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Additions et modifications à un document de service.

Les agents chargés du service d'échange avec l'étranger devront opérer les annotations suivantes sur les tableaux de bonification qui font suite à la circulaire du 1^{er} juillet 1892 relative aux lettres et boîtes de valeurs déclarées.

1^{re} PARTIE (livraison aux bureaux étrangers), page 21.

En regard de « Office allemand », intercaler :

Pays-Bas. | 1^f 00 | 0^f 10 | " |

En regard de « Office belge Pays-Bas », remplacer dans la colonne 3, l'indice ⁽¹⁾ par l'indice ⁽²⁾.

2^e PARTIE (livraison au service français).

Page 24. <i>En regard de « Office suisse.—Pays-Bas »,</i>	la colonne 3 l'indice . . .	⁽³⁾ par 1 ^f 50.
Page 26. <i>En regard de « Office italien.—Pays-Bas »</i>	<i>Idem.</i>	⁽³⁾ par 1 ^f 50.
Page 26. <i>En regard de « Office égyptien. . .—Pays-Bas »</i> (livraison à l'agent embarqué. — Retour.)	<i>Idem.</i>	⁽³⁾ par 2 ^f 50.
Page 27. <i>En regard de « Office égyptien. . .—Zanzibar ⁽¹⁾ »</i> (livraison à l'agent embarqué. — Aller.)	<i>Idem.</i>	⁽³⁾ par ⁽⁴⁾ .
Page 27. <i>En regard de « Office portugais. . .—Pays-Bas »</i> (livraison aux agents embarqués à Lisbonne)	<i>Idem.</i>	⁽⁴⁾ par 2 ^f 50.
Page 29. <i>En regard de « S^{te} Marie de Madagascar, etc. . .—Pays-Bas »</i>	<i>Idem.</i>	⁽¹⁾ par 2 ^f 50.
Page 30. <i>En regard de « Office de la Réunion.—Zanzibar ⁽¹⁾ »</i>	<i>Idem.</i>	⁽¹⁾ par 2 ^f 50.
Page 31. <i>En regard de « Office de la Cochinchine.—Zanzibar ⁽¹⁾ »</i>	<i>Idem.</i>	⁽³⁾ par ⁽¹⁾ .
Pages 32 et 33. <i>En regard de « Office de la Martinique.—Zanzibar ⁽¹⁾ »</i>	<i>Idem.</i>	⁽¹⁾ par 2 ^f 50. ⁽³⁾ par ⁽¹⁾ .

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE INTÉRIEURE.

Modification à l'Instruction générale.

Remplacer comme suit le deuxième paragraphe de l'article 350 :

« La taxe supplémentaire, quel que soit le poids des lettres, est fixée à cinq centimes (0 fr. 05). [Loi du 27 décembre 1895.] »

⁽¹⁾ Rectifications notifiées à l'annexe du *Bulletin* de janvier 1896, page 22.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Erratum à l'annexe au Bulletin mensuel de janvier 1896.

Annexe au bulletin de janvier 1896, page 23, 1^{re} ligne, lire : « modifier comme suit les délais de prescriptions indiqués au Tarif international des postes, tableau X..... ».

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,
COLIS POSTAUX ET CONTRAVENTIONS.

*Additions et modifications au Bulletin mensuel n^o 9 de septembre 1889,
au Manuel des franchises postales et à l'annexe de ce Manuel
(franchises du service militaire).*

Les agents devront opérer les additions et modifications suivantes :

1^o Sur le bulletin mensuel n^o 9 du mois de septembre 1889, pages 564 et 565, colonne 4 du 126^e supplément, lignes 1, 2 et 3 — 10, 11 et 12 — 17, 18 et 19, en regard des aghas, bach-aghass, caïds ou cheïks indépendants, tirer une accolade et mettre en face : « placés sous leurs ordres ».

Lignes 4 et 5 — 6 et 7 — 8 et 9 — 13 et 14, après « commandants supérieurs ou chefs d'annexes, administrateurs des communes du territoire militaire en Algérie », ajouter « dont ils relèvent ».

Colonne 7, lignes 1 à 14 et 17 à 19, biffer : « cercle militaire » et mettre à la place des guillemets.

2^o Sur le Manuel des franchises postales reproduire les mêmes additions et modifications aux pages 19, renvoi N, 43 renvoi H, 51 renvoi C, 53 renvoi H, 55 renvoi E, 73 renvoi A, 161 renvoi C.

3^o Sur l'annexe au manuel des franchises postales (franchises du service militaire) page 65, au-dessous de la première accolade, mettre le signe de renvoi A et reporter ce signe à la page 64 en y ajoutant :

Commandants supérieurs, Administrateurs des communes du territoire militaire en Algérie.....	Aghas*.....	Bach-aghass*.....	Caïds ou cheïks indépendants*.....	} placés sous leurs ordres.	S. B.*	"	} Décret du 19 août 1889 et Bulletin mensuel n ^o 3 de février 1896
					S. B.*	"	
					S. B.*	"	

Il y a lieu d'ajouter à l'article 8 de l'Ordonnance du 17 novembre 1844 et à la suite du § 74^o (page XVI du Manuel des franchises) le paragraphe ci-après :

§ 75^o *Clichés photographiques pour projections* expédiés sous contreseing régulier :

1^o Par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, aux recteurs d'Académie, inspecteurs des écoles primaires et instituteurs et institutrices publics;

2^o Par les recteurs d'académie, inspecteurs d'académie et inspecteurs des écoles primaires aux instituteurs et institutrices primaires publics et renvoyés par ceux-ci aux fonctionnaires expéditeurs.

Ces objets seront réunis en paquets ne dépassant pas, chacun, le poids de 5 kilogrammes et devront porter sur leur suscription la mention « clichés photographiques pour projections ». (Décret du 3 février 1896.)

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

Comparaison des recouvrements du mois de novembre 1895 avec ceux du mois correspondant de l'année 1894.

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1895.	
		1895.	1894.	Augmentations	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° POSTES.					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers.	14,775,146 06	13,973,864 01	801,282 05	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat.	587,526 97	573,271 10	14,255 87	"
2 bis		39,328 47	39,475 37	"	146 00
	Droits perçus sur les bons de poste.	29,985 00	17,281 25	3,703 75	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.	1,709 50	1,497 75	211 75	"
	Recettes diverses et accidentelles.	24,303 76	17,773 22	6,530 54	"
	TOTAUX.....	15,448,999 76	14,623,162 70	825,983 96	146 90
	EN PLUS en 1895.....			825,837 ^f 06 ^c	
2° TÉLÉGRAPHES.					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.	2,667,842 12	2,518,747 03	149,095 09	"
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.	142,182 93	45,732 05	96,450 88	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	6,049 98	"	6,049 98	"
5 bis	Remboursement par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique.	4,925 00	2,026 71	2,898 29	17,116 64
6	Recettes diverses et accidentelles.	172,594 94	189,711 58	"	"
	TOTAUX.....	2,993,594 94	2,756,217 37	254,494 24	17,116 64
	EN PLUS en 1895.....			237,377 ^f 60 ^c	
3° TÉLÉPHONES.					
7	Produit net des conversations téléphoniques.	193,523 56	150,293 85	43,229 71	"
	Produit des abonnements urbains et suburbains.	43,274 76	42,636 91	637 85	"
	Produit des télégrammes téléphonés.	8 35	24 50	"	16 15
	Recettes diverses et accidentelles.	4,998 81	6,282 62	"	1,283 81
	TOTAUX.....	241,805 48	199,237 88	43,867 56	1,299 96
	EN PLUS en 1895.....			42,567 ^f 60 ^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux	15,448,999 76	14,623,162 70	825,837 06	"
4 à 6	Produits télégraphiques.	2,993,594 97	2,756,217 37	237,377 60	"
7	Produits téléphoniques.	241,805 48	199,237 88	42,567 60	"
	TOTAUX du mois de novembre.	18,684,400 21	17,578,617 95	1,105,782 26	"
	Mois antérieurs.	176,464,919 09	170,169,511 61	6,295,407 48	"
				7,401,189 74	"
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	195,149,319 30	187,748,129 56	Augment^{on}: 7,401,1	:

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

Comparaison des recouvrements du mois de novembre 1895 avec ceux du mois correspondant de l'année 1894.

N ^o des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1895.	
		1895.	1894.	Augmentat ^{on}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1^o POSTES.					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers.	248,144 40	251,822 48	"	3,678 08
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat.	27,285 81	26,009 48	1,276 33	"
2 bis		1,520 89	1,512 50	8 39	"
	Droit perçu sur les bons de poste....	125 00	77 50	47 50	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles....	67 00	523 22	"	456 22
TOTAUX.....		277,143 10	279,945 18	1,332 22	4,134 30
EN MOINS en 1895.....				2,802^f 08^c	
2^o TÉLÉGRAPHES.					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	114,851 45	113,643 95	1,207 50	"
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	"	"	"
5 bis	Remboursement par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles.....	643 10	70 65	572 45	"
TOTAUX..		115,494 55	113,714 60	1,779 95	"
EN PLUS en 1895.....				1,779^f 95^c	
3^o TÉLÉPHONES.					
7	Produits net des conversations téléphoniques.....	1,271 71	382 56	889 15	"
	Produit des abonnements urbains et suburbains.....	268 25	157 21	111 04	"
	Produit des télégrammes téléphonés....	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	"	31 75	"	31 75
TOTAUX.....		1,539 96	571 52	1,000 19	31 75
EN PLUS en 1895.....				968^f 44^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux.....	277,143 10	279,945 18	"	2,802 08
4 à 6	Produits télégraphiques.....	115,494 55	113,714 60	1,779 95	"
7	Produits téléphoniques.....	1,539 96	571 52	968 44	"
TOTAUX du mois de novembre.		394,177 61	394,231 30	2,748 39	2,802 08
Mois antérieurs.....		3,446,471 69	3,340,361 83	106,109 86	"
				108,858 25	2,802 08
TOTAUX GÉNÉRAUX.....		3,840,649 30	3,731,593 13	Augment^{on} : 106,056^f 17^c	

Franchises postales. — Publication d'un 174^e supplément au Manuel avec surveillant spécial à Gennes, chargé d'inspecter les carrières

Un décret en date du 20 janvier 1896 a accordé la franchise postale à la correspondance de service échangée, sous bandes, entre l'Ingénieur ordinaire des Mines en résidence à Angers avec le surveillant spécial à Gennes, chargé d'inspecter les carrières de tuffeau du département de Maine-et-Loire.

174^e SUPPLÉMENT AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n ^o 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
415	Ingénieur ordinaire des mines à Angers.....	C (Au-dessous de la 2 ^e accolade)...	Surveillant spécial à Gennes, chargé d'inspecter les carrières de tuffeau du département de Maine-et-Loire*..
733	Surveillant spécial, à Gennes, chargé d'inspecter les carrières de tuffeau du département de Maine-et-Loire....	B (au-dessous de la 7 ^e accolade)...	Ingénieur ordinaire des mines, à Angers*.....

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de janvier 1896.

Versements reçus de 370,926 déposants, dont 64,426 nouveaux.....	39,940,810 ^f 86 ^c
Remboursements à 110,967 déposants, dont 23,448 pour solde.....	30,033,805 ^f 00 ^c
Rentes achetées à 524 déposants pour un capital de.....	620,840 ^f 74 ^c
	30,654,645 ^f 74 ^c
Excédent de recettes.....	9,286,165 ^f 12 ^c

Nombre de comptes existant au 31 janvier 1896 : 2,530,850.

des franchises. — Ingénieur ordinaire des Mines, en résidence à Angers, de tuffeau du département de Maine-et-Loire.

Ce décret fait l'objet du 174^e supplément au Manuel des franchises postales publié ci-après; les indications de ce supplément devront être reportées audit manuel.

MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	"	"	"	Décret du 20 janvier 1896.
S. B.	"	"	"	"	

CONTENTIEUX.

Jugements.

D'un jugement du tribunal correctionnel de Nevers, en date du 14 novembre 1895, il appert que : la dame Séguy, sans profession, demeurant à Ivry, a été condamnée à 25 francs d'amende pour outrages par paroles envers le Receveur de Saint-Léger-des-Vignes.

M^{me} X..., receveuse à, et son mari, ont été condamnés chacun à 5 ans de réclusion et 100 francs d'amende, pour détournements de fonds d'épargne.

Par jugement du tribunal correctionnel de Toulouse, en date du 21 février 1896, le sieur Olivier a été condamné à 25 francs d'amende, avec application de la loi sur le sursis à l'exécution des peines, pour menaces adressées à M^{lle} Montfort, employée au bureau de Toulouse-Bourse.

PERSONNEL.

*Arrêté ministériel du 2 février 1896 concédant des médailles d'honneur
à des sous-agents.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,
Vu le décret du 22 mars 1882;
Vu l'arrêté du 24 avril 1882;
Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents ci-après dénommés :

HERZÉ (Antoine-Maximilien), facteur local à Chatou (Seine-et-Oise), 30 ans 1/2 de services administratifs;

MARON (François-Eugène), facteur local à Rueil (Seine-et-Oise), 24 ans 1/2 de services administratifs; 14 ans de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au service du Personnel de la Direction générale des Postes et des Télégraphes pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 2 février 1896.

G. MESUREUR.

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. BUCHIN, facteur des postes à la recette principale de Paris, s'est empressé de rembourser une somme de 50 francs qu'il avait reçue en trop en recouvrant des valeurs.

M. BATTAGLINI, facteur rural à Vezzani, ayant trouvé en cours de tournée un portefeuille contenant 400 francs, l'a rendu à son propriétaire et a refusé toute récompense.

M. PALY, facteur de ville à Caen, a déclaré au commissariat de police qu'il avait trouvé un billet de banque de 50 francs sur la voie publique.

M. AUBARBIER, facteur rural à Montignac, ayant trouvé sur la voie public un bracelet en argent, s'est empressé de le remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. THIBEAULT, facteur local à Bois-le-Roi, a trouvé et rendu à qui de droit un porte-monnaie contenant 11 fr. 50.

M. TISSOT, courrier convoyeur à Bourg, a remis au receveur de cette ville deux billets de 50 francs qui avaient été jetés à la boîte de Saint-Amour.

M. VIRTON, facteur local à Briey, a fait des démarches qui ont abouti pour retrouver le propriétaire d'un porte-monnaie contenant 75 francs trouvé par lui sur la voie publique. Ce sous-agent a refusé la récompense qui lui était offerte.

M. AUBERT, facteur des télégraphes à Nantes, a confié au receveur un porte-monnaie contenant 113 fr. 15 qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau.

M. MULOT, facteur rural à Neuvy-Sautour, s'est empressé de restituer à qui de droit un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. PICARD, facteur intérimaire à l'Isle-Bouchard, a remis à la receveuse une pièce de 20 francs qu'il avait reçue en trop en recouvrant une valeur.

M. GARNIER, jeune facteur à remises à Paris, 83, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 300 francs, qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du commis principal de service.

M. CHAUVEAU, gardien de bureau à la recette principale de la Seine, a déposé au commissariat de police un porte-monnaie contenant environ 100 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. HUMBERT, facteur des postes à la recette principale de la Seine, a confié spontanément au receveur un porte-monnaie contenant 272 fr. 60 qui avait été oublié sur la tablette extérieure du guichet du bureau de Paris, 47.

M. BESSON, facteur rural à la Roche-sur-Foron, a rendu, sans vouloir accepter de récompense, un porte-monnaie contenant 100 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. COUFIX, facteur des postes à Paris, ayant trouvé dans la salle d'attente du bureau de Paris 3 un porte-monnaie contenant 169 francs, s'est empressé de le rendre à son légitime propriétaire.

M. LABATUT, facteur rural à Bielle, a fait les démarches nécessaires pour retrouver le propriétaire d'un foulard de soie trouvé par lui sur la voie publique.

M. GAY, facteur rural à Saint-Julien, a déclaré à la mairie qu'il avait trouvé une somme de 50 francs.

M. SALACROUX, facteur local à Bougival, s'est empressé de remettre à la receveuse un porte-monnaie contenant 109 francs qui avait été oublié sur la tablette du guichet.

M. CLAPIER, facteur des postes à Alger, a trouvé dans la salle d'attente un billet de banque de 50 francs qu'il a immédiatement déposé entre les mains du receveur principal.

M. BUISSON, facteur-receveur à Ain-Saint-Charles, ayant commis une erreur de 20 fr. à son profit en établissant un mandat, l'a réparée dès qu'il s'en est aperçu.

M. LE BOLZER, facteur local à Douarnenez, a déposé au commissariat de police une somme de 80 francs qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. RIFFARD, facteur des télégraphes à Saint-Chamond a restitué à la personne qui l'avait perdu, un billet de banque de 50 francs trouvé par lui sur la voie publique.

M. CHAMP, facteur des télégraphes à Nice, a confié spontanément au receveur deux billets de banque de 100 francs qu'il avait trouvés dans la salle d'attente du bureau.

M. THIÉNARDIER, facteur rural à Moutiers-Saint-Jean, ayant trouvé, en cours de tournée, une montre en argent, l'a rendue à son propriétaire.

M. AUVRAY, gardien d'entrepôt à Dol-de-Bretagne, a rendu à qui de droit une bourse contenant 70 francs qu'il avait trouvée sur le quai de la gare.

M. MOINGEON, facteur local à Époisses, a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qu'il a déposée à la mairie.

M. GRÉSIL, facteur rural à Bacqueville, a fait connaître qu'il avait trouvé un paquet contenant une somme de 446 francs et deux chaînes en or.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. MICHON, facteur de ville à Lyon, a porté secours à une personne très âgée qu'il avait trouvée seule et sans connaissance à son domicile.

M. DELCROIX, facteur rural à Lens, a obtenu une mention honorable pour avoir arrêté un cheval emporté.

M. FOURNIER, facteur rural à Saint-Jean-de-Maurienne, a fait preuve de courageux dévouement dans l'exercice de ses fonctions.

MM. NAIN, facteur rural à Ancy-le-Franc ;

FLATEL, facteur rural à Jargeau ;

CHOLLET, facteur rural à Saint-Martin d'Auxigny ;

ROMANE, facteur local à Mérindol ;

GAY, facteur rural à Saint-Julien-en-Genevois,
ont arrêté des chevaux emportés.

M. TIREAU, facteur local à Coulans, a sauvé une malheureuse folle qui allait être écrasée par une voiture ; dans une autre circonstance il a arrêté un cheval emporté.

MM. VIAL, facteur local à Abriès ;

HUGUES, facteur rural à Abriès ;

GENOUX, facteur local à Saint-Genis-Pouilly ;

PROUDHON, facteur local à Cintegabelle,

se sont signalés dans des incendies.

PERSONNEL.

Nominations.

Par décret du Président de la République française, en date du 13 janvier 1896, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

M. SILBERLING (Louis-Édouard), inspecteur des Postes et des Télégraphes, faisant fonctions de Directeur à Ajaccio, est nommé directeur des Postes et des Télégraphes de la Corse.

M. BERTHEAUME (Jean-Baptiste-Xavier-Amédée), inspecteur des Postes et des Télégraphes, faisant fonctions de Directeur à Carcassonne, est nommé Directeur des Postes et Télégraphes de l'Aude.

M. NIZERY (François-Désiré-Marie), inspecteur des Postes et Télégraphes, faisant fonctions de Directeur à la Roche-sur-Yon, est nommé directeur des Postes et des Télégraphes de la Vendée.

M. DE SINGLY (Victor-Gabriel-Maurice), inspecteur des Postes et des Télégraphes, faisant fonctions de directeur à Auxerre, est nommé directeur des Postes et des Télégraphes de l'Yonne.

M. DARIC (Louis-François-Martin), inspecteur des Postes et des Télégraphes, faisant fonctions de directeur à Guéret, est nommé directeur des Postes et des Télégraphes de la Creuse.

M. CONSTANT (Philippe), inspecteur des Postes et Télégraphes, faisant fonctions de directeur à Tours, est nommé directeur des Postes et des Télégraphes d'Indre-et-Loire.

1° Par arrêté ministériel du 16 janvier 1896, M. DARDENNE (Philippe-Victor-Ernest), ancien inspecteur, receveur principal à Amiens, traitement 5,500 francs, est chargé à partir du 1^{er} février 1896, avec son traitement actuel, des fonctions de directeur des Postes et des Télégraphes de l'Aube, en remplacement de M. Weber, décédé.

2° Par arrêté ministériel du 22 janvier 1896, rendu sur la proposition du Directeur général des Postes et des Télégraphes, M. LE MAGUÈRE, (Timoté-Auguste-Marie), inspecteur à Nantes, traitement 5,000 francs, est chargé à partir du 1^{er} février 1896 avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de Directeur des Postes et des Télégraphes à Laval, en remplacement de M. Voulot, retraité.

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Gatimel	Commis prin- cipal.	Personnel	4,500	Commis prin- cipal.	1 ^{re} div ^{on} , 2 ^e bur, dé- taché au personnel	4,500
Damiens	<i>Idem</i>	3 ^e div ^{on} , 2 ^e bureau	4,500	<i>Idem</i>	1 ^{re} div ^{on} , 2 ^e bureau, détaché au 2 ^e bu- reau de la 3 ^e div ^{on}	4,500
Colnard	Commis	1 ^{re} div ^{on} , 2 ^e bureau.	2,200	Commis	Personnel	2,200
M ^{lle} Husson	Receveuse	Gargenville	1,200	Employée	3 ^e div ^{on} , 3 ^e bureau.	1,200
M ^{me} Picard	<i>Idem</i>	Neudg-sur-Beuvron.	1,600	<i>Idem</i>	Direction de la Seine	1,600
M ^{lle} Jeandin	Employée	Caisse d'épargne	1,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,400
M ^{me} Stef	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,600	Surveillante	Caisse d'épargne	1,600
M ^{lles} Richard	<i>Idem</i>	Paris, central	1,100	Employée	<i>Idem</i>	1,100
Spor	Ouvrière	Fabric. des timbres- poste.	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,000
MM. Toussenet	Commis prin- cipal.	Direction régionale des télégraphes.	4,000	Sous-chef de section.	Direction régionale des télégr., chargé des fonctions de chef du service intér ^t de l'Hôtel des postes.	4,500
Godard	Comm. princ. de direct.	Quimper	4,000	Inspecteur	Quimper	4,000
Thiot	Sous-inspect ^r	Beauvais	3,500	<i>Idem</i>	Beauvais	4,000
Bouchède	Inspecteur	Auch	4,000	<i>Idem</i>	Auch	4,500
Imbert	<i>Idem</i>	Alençon	4,500	<i>Idem</i>	Alençon	5,000
Labadille	<i>Idem</i>	Rouen	4,500	Inspecteur sé- dentaire.	Rouen	4,500
Bougourd	Sous-inspect ^r sédentaire.	<i>Idem</i>	3,500	Sous-inspect ^r	<i>Idem</i>	3,500
Doumayrou	Commis	Personnel	3,100	<i>Idem</i>	Direction régionale des télégraphes.	3,500
Trastour	Comm. princ. de direct.	Beauvais	3,000	<i>Idem</i>	Nice	3,000
Allegrini	<i>Idem</i>	Alger	3,300	<i>Idem</i>	Constantine	3,500
Dallant	<i>Idem</i>	Nantes	3,300	Com. princ. de dir. f ^o sous de sous-in- specteur.	Nantes	3,300
Deries	Inspect ^r - in- génieur.	A la disposition du Ministre de la ma- rine.	5,000	Inspect ^r - in- génieur.	Marseille	5,000
Pelissier	Com. de dir.	Valence	3,000	Comm. princ. de direct.	Chambéry	3,000
Delon	<i>Idem</i>	Quimper	3,000	<i>Idem</i>	Quimper	3,000
Marseille	<i>Idem</i>	Laon	3,000	<i>Idem</i>	Beauvais	3,000
Fumery	Commis	Paris R. P.	2,400	Commis de direction.	Direction régionale des télégraphes.	2,400
Le Rumeur	<i>Idem</i>	Brest, central	2,100	<i>Idem</i>	Quimper	2,100
Blondet	<i>Idem</i>	Blois	2,100	<i>Idem</i>	Pau	2,100
Biot	Commis de direction.	Alger	3,000	Com. princ. de direct.	Alger	3,300
Cotésard	<i>Idem</i>	Pau	2,400	Com. de dir.	<i>Idem</i>	2,400
Barbe	<i>Idem</i>	Oran	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Azema	<i>Idem</i>	Alger	2,100	<i>Idem</i>	Oran	2,100
M ^{lles} Baumgartner	Employée	Chaumont R. P.	1,000	Employée	Épinal, caisse d'é- pargne.	1,000
Peyrivot	<i>Idem</i>	Annemasse	1,100	<i>Idem</i>	Annecy, caisse d'é- pargne.	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{mes} Goujon	Employée . . .	Direction de la caisse nation. d'épargne	1,400	Employée . . .	Valence, caisse d'é- pargne.	1,400
veuve Proha- ram	<i>Idem</i>	Bordeaux, téléph.	1,100	<i>Idem</i>	Bordeaux, caisse d'épargne.	1,100
M ^{lles} Menvielle	<i>Idem</i>	Saint-Jean-d'Angély	1,100	<i>Idem</i>	Pau, caisse d'é- pargne.	1,100
Leclere	<i>Idem</i>	Nantes, téléphones	1,100	<i>Idem</i>	Nantes, caisse d'é- pargne.	1,100
Guille	<i>Idem</i>	Saint-Etienne, télé- phones.	1,000	<i>Idem</i>	S ^t -Etienne, caisse d'épargne.	1,000
M ^{me} Bizot	Receveuse . . .	Saint-Héand	1,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,000
M ^{lles} Fontapié	Employée . . .	Nice, téléphones . .	1,000	<i>Idem</i>	Nice, caisse d'é- pargne.	1,000
Couret	<i>Idem</i>	Narbonne, téléph.	1,000	<i>Idem</i>	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,000
M ^{mes} Roques	<i>Idem</i>	Toulouse, central . .	1,100	<i>Idem</i>	Toulouse, caisse d'épargne.	1,100
veuve Henry	Receveuse . . .	S ^t -Just-la-Pendue . .	1,400	<i>Idem</i>	Lyon, caisse d'é- pargne.	1,400
M ^{lle} Mingat	Employée . . .	Lyon-Croix-Rousse . .	1,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,100
M ^{me} Bigot	Receveuse . . .	Bérigny	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Lô, caisse d'épargne.	1,400
M ^{lles} Rudel	Employée . . .	Clermont-Ferrand, central.	1,100	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, caisse d'épargne.	1,100
Michel	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,100
Payet	<i>Idem</i>	Chalon-sur-Saône . .	1,000	<i>Idem</i>	Besançon, caisse d'épargne.	1,000
Femiot	<i>Idem</i>	Paris 46	1,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,000
Gérard	<i>Idem</i>	Saint-Jean-de-Mau- rienne.	1,100	<i>Idem</i>	Chambéry, caisse d'épargne.	1,100
Raffin	<i>Idem</i>	Grenoble	1,000	<i>Idem</i>	Grenoble, caisse d'épargne.	1,100
MM. Mallet	Receveur . . .	Douai	4,500	Recev ^r prin- cipal.	Amiens	5,000
Lescure	<i>Idem</i>	Compiègne	4,000	Receveur . . .	Douai	4,500
Fournier	Commis prin- cipal.	Le Havre, bureau principal.	3,600	<i>Idem</i>	Velognes	3,500
Bouclot	Receveur . . .	Lannion	4,000	<i>Idem</i>	Orléans, rue du Co- lombier.	4,000
Bot	<i>Idem</i>	Challans	2,700	<i>Idem</i>	Lannion	3,000
Serres	<i>Idem</i>	Carpentras	3,500	Recev ^r prin- cipal.	Mont-de-Marsan . .	3,500
Villa	Commis prin- cipal.	Marseille, central . .	4,000	Receveur . . .	Carpentras	4,000
Jouanne	Receveur . . .	Valognes	4,000	<i>Idem</i>	Dieppe	4,500
Verlhac	Recev ^r prin- cipal.	Mont-de-Marsan . .	4,000	Recev ^r prin- cipal.	Auch	4,500
Girard	Receveur . . .	Antibes	2,700	Receveur . . .	Nice, quartier de la Gare.	2,700
Seure	Commis prin- cipal.	Rouen R. P.	3,000	<i>Idem</i>	Carentan	2,700
Plantier	Commis	Paris 6	3,000	<i>Idem</i>	Sceaux	2,700
M ^{lle} Lécuyer	Receveuse . . .	Saint-Renan	1,600	Receveuse . . .	Sourdeval	1,600
MM. Ansieau	Receveur . . .	Briey	1,600	Receveur . . .	Lannoy	1,600
Thomas	<i>Idem</i>	Frou rd.	1,400	<i>Idem</i>	Briey	1,600
M ^{me} Roux	Receveuse . . .	Gigean	1,600	Receveuse . . .	Sigean	1,600
M ^{lles} Brunerie	<i>Idem</i>	Mortemart	1,600	<i>Idem</i>	Saint-Léonard	1,600
Forgues	Dame empl. . .	Condom	1,000	<i>Idem</i>	Beaumarchès	1,000
Regesse	Receveuse . . .	Confrançon	1,000	<i>Idem</i>	Izernore	1,000
Collet	Dame empl. . .	Bourg	1,100	<i>Idem</i>	Confrançon	1,000
M ^{me} veuve Moret	Receveuse . . .	Albon	1,400	<i>Idem</i>	Tourette-Levens . .	1,400
M ^{lles} Autran	<i>Idem</i>	Arâches	1,400	<i>Idem</i>	Albon	1,400
Gallien	<i>Idem</i>	Lavoûte-sur-Loire . .	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Julien-Molin- Mollette.	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lle} Lombard	Receveuse . . .	Chuelles	1,200	Receveuse . . .	S ^t -Julien-du-Sault.	1,200
Beauséjour	Dame empl. . .	Orléans, rue du Co- lombier.	1,100	Idem	Chuelles	1,000
Chicoineau	Receveuse . . .	Longraye	1,000	Idem	Beuvron-en-Auge . .	1,000
M ^{mes} Lavoignet	Dame empl. . .	Caen, télégraphe . .	1,100	Idem	Longraye	1,000
Lamiguët	Idem	Direct ^{on} de la caisse nation. d'épargne	1,200	Idem	Breuis	1,200
M ^{lle} Pellorce	Idem	Moulins	1,000	Idem	Brassy	1,000
M ^{mes} Gilardet	Receveuse . . .	Saint-Chéron	1,400	Idem	Chennevières	1,400
Bart	Idem	Chennevières	1,400	Idem	Saint-Chéron	1,400
Audé	Dame empl. . .	Bourges	1,100	Idem	Meillant	1,000
M ^{les} Seguin	Receveuse . . .	Ornaisons	1,200	Idem	Moussan	1,200
Faresse	Dame empl. . .	Crest	1,000	Idem	Saint-Sorlin	1,000
M. Deguin	Receveur	Biskra	1,600	Receveur	El-Oued	1,600
Vaché	Commis	Alger, central	2,400	Idem	Biskra	2,400
Péchalrieu	Commis	Alger R. P.	1,500	Idem	Duvivier	1,400
Chauvin	Facteur rece- veur.	Nédromah	1,100	Idem	Nédromah	1,000
M ^{lle} Rouët	Receveuse . . .	Hérépian	1,400	Receveuse . . .	Poussan	1,400
M ^{mes} Maubert	Idem	Saint-Ambroix	1,800	Idem	Hérépian	1,600
Combernoux	Idem	Salindres	1,600	Idem	Saint-Ambroix	1,600
M ^{lle} Lavergne	Idem	Pompignan	1,200	Idem	Salindres	1,200
M ^{mes} Boulet	Idem	Saint-Simon	1,400	Idem	Flavy-le-Martel	1,400
Peisselon	Idem	S ^t -Martin-de-Crau . .	1,400	Idem	Meyrargues	1,400
M. Villon	Receveur	Gréasque	1,200	Receveur	S ^t -Martin-de-Crau . .	1,200
Millet	Idem	Aiguilles	1,000	Idem	Gréasque	1,000
M ^{mo} Vergez	Receveuse . . .	Sainville	1,600	Receveuse . . .	Nassandres	1,600
M ^{les} Chatelain	Idem	La Noë-Maulaix . . .	1,200	Idem	Sainville	1,200
Dumur	Idem	Saint-Brice-sous- Forêt.	1,400	Idem	Sarcelles	1,400
Genz	D ^{me} empl. . . .	S ^t -Denis-sur-Seine . .	1,200	Idem	Saint-Brice-sous- Forêt.	1,200
M ^{mes} veuve Sotty	Receveuse . . .	Trainel	1,400	Idem	Gargenville	1,400
Garreau	Idem	Toury	1,200	Idem	Neung-sur-Beuvron . .	1,200
M. Picard	Receveur	Vitry-aux-Loges . . .	1,600	Receveur	Toury	1,600
M ^{lle} Saulnier	Receveuse . . .	Chazelles	1,400	Receveuse . . .	Mézières-sur-Issoire .	1,400
M ^{me} Lachanaz	Idem	Domène	1,200	Idem	La Tronche	1,200
M ^{lle} Achard	Dame empl. . .	Bourgoin	1,100	Idem	Saint-Laurent-de- Mure.	1,000
M. Ravier	Facteur-rece- veur.	Julliénas	1,00	Receveur	Julliénas	1,000
Weiss	Receveur	Montauroux	1,200	Idem	Grimaud	1,200
M ^{me} Chaix	Dame empl. . .	Draguignan	1,000	Receveuse . . .	Montauroux	1,000
M. Founade	Commis	Cannes	3,000	Receveur	Antibes	2,700
M ^{lle} Philippon	Receveuse . . .	Saint-Maurice-sur- Fessard.	1,000	Receveuse . . .	Vitry-aux-Loges . . .	1,000
M. Mesnager	Ex-sous-offi- cier.	Maison-Carrée	"	Idem	Aiguilles	1,000
M ^{lle} Vigneux	Receveuse . . .	Grugies	1,000	Receveuse . . .	Saint-Simon	1,000
M ^{me} veuve Torset	Idem	Vicq-sur-Gartempe . .	1,000	Idem	Pellevoisin	1,000
M ^{les} Doninelli	Idem	Roissy	1,600	Idem	La Ferté-Alais	1,600
Burguet	Idem	Compreignac	1,400	Idem	Saint-Germain-les- Belles.	1,400
Henry	Dame empl. . .	Limoges, central . . .	1,100	Idem	Compreignac	1,000
Sénillou	Receveuse . . .	Massignac	1,000	Idem	Chazelles	1,000
Carboneau	Idem	Saint-Papoul	1,200	Idem	Ornaisons	1,200
Desjacques	Dame empl. . .	Antecy, succursale de la caisse natio- nale d'épargne.	1,100	Idem	Arâches	1,000
Dumas	Idem	Valence, succursale de la caisse natio- nale d'épargne.	1,100	Idem	Châtillon-S ^t -Jean . . .	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{me} Fournet.....	Receveuse...	Cessenon.....	fr. 1,600	Receveuse...	Gigean.....	fr. 1,600
M ^{me} Marceon.....	Idem.....	La Salvetat.....	1,200	Idem.....	Cessenon.....	1,200
veuve Gay.....	Idem.....	Saint-Maurice.....	1,000	Idem.....	La Salvetat.....	1,000
M. Ammon.....	Receveur...	Beaumont-du-Gâtinais.	1,400	Receveur...	Trainel.....	1,400
M ^{lle} Marc.....	Receveuse...	Nogent-sur-Vernisson.	1,600	Receveuse...	Beaumont-du-Gâtinais.	1,600
Barad.....	Idem.....	Pexonne.....	1,200	Idem.....	Frouard.....	1,200
M ^{me} Deyber.....	Ex-receveuse.	Les Lilas.....	1,600	Idem.....	Saint-Romain-de-Colbose.	1,600
M ^{lle} Laporte.....	Receveuse...	L'Isle-d'Aix.....	1,000	Idem.....	Soubise.....	1,000
M ^{me} Chanut.....	Idem.....	Saint-Victurnien.....	1,400	Idem.....	Couze-et-S ^t -Front..	1,400
M ^{lle} Novel.....	Idem.....	La Verpillière....	1,400	Idem.....	Donène.....	1,400
Dupard.....	Idem.....	Saint-Laurent-de-Mure.	1,200	Idem.....	La Verpillière....	1,200
MM. Boyer.....	Sous-officier.	Le Kef.....	"	Receveur...	Grugies.....	1,000
Paoli.....	Idem.....	Mantauban.....	"	Idem.....	Saint-Papoul.....	1,000
Béraud.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Saint-Maurice.....	1,000
Clerc.....	Idem.....	Épinal.....	"	Idem.....	Pexonne.....	1,000
Touzé.....	Idem.....	"	Idem.....	Pompignan.....	1,000
M ^{me} Duménil.....	Receveuse...	Beaurainville.....	1,400	Receveuse...	Saint-Michel.....	1,600
M ^{lle} Gallien.....	Idem.....	Nièlles-les-Bléquin.	1,000	Idem.....	Beaurainville.....	1,000
Dhuicq.....	Idem.....	Varennas.....	1,600	Idem.....	Nogent-sur-Vernisson.	1,600
Guillaume.....	Idem.....	Planchez-du-Morvand.	1,000	Idem.....	Varennas.....	1,000
M ^{me} Bourgeois.....	Idem.....	Troarn.....	1,600	Idem.....	La Ferté-Vidame..	1,600
M. Clémauceau.....	Receveur...	La Barre-en-Ouche.	1,200	Receveur...	Troarn.....	1,200
M ^{me} D'Hommée.....	Receveuse...	Saint-Paterne.....	1,400	Receveuse...	Loué.....	1,400
M ^{me} Le Bihan.....	Idem.....	Guipavas.....	1,400	Idem.....	Saint-Renan.....	1,400
Proux.....	Idem.....	Lannilis.....	1,600	Idem.....	Guipavas.....	1,600
M ^{mes} veuve Goursaud	Idem.....	Rougé.....	1,000	Idem.....	Lannilis.....	1,000
Doucet-Bon.....	Ex-receveuse.	En disponibilité..	"	Idem.....	Le Freney-d'Oisans	1,000
M ^{lle} Moraux.....	Receveuse...	Auberive.....	1,200	Idem.....	Melisey.....	1,200
M ^{me} Cornu.....	Idem.....	Vaillant.....	1,200	Idem.....	Auberive.....	1,200
M ^{lle} de Fleurian.....	Idem.....	Nancras.....	1,200	Idem.....	S ^t -Savin-de-Blaye..	1,200
M ^{me} Dubernet.....	Idem.....	S ^t -Savin-de-Blaye..	1,600	Idem.....	Nancras.....	1,600
M ^{lle} Denis.....	Idem.....	Fontaine-la-Guyon.	1,000	Idem.....	Roissy.....	1,000
M ^{mes} Bertin.....	Ex-receveuse.	En disponibilité..	"	Idem.....	Fontaine-la-Guyon.	1,000
Cantel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Mortemart.....	1,000
M. Charlotte.....	Receveur...	Montchamp.....	1,000	Receveur...	La Barre-en-Ouche.	1,000
M ^{lle} Guérin dit de Guer.	Dame empl.	Caen, télégraphe..	1,100	Receveuse...	Montchamp.....	1,000
Guichot.....	Idem.....	Pau, caisse d'épargne.	1,100	Idem.....	Auriac.....	1,000
Cazaban.....	Receveuse...	Argagnon.....	1,200	Idem.....	Arzacq.....	1,200
Carassou.....	Idem.....	Larceveau.....	1,000	Idem.....	Argagnon.....	1,000
Castéra-Dagué.....	Dame empl.	Orthez.....	1,100	Idem.....	Larceveau.....	1,000
MM. Pernelle.....	Sous-officier.	Brest.....	"	Receveur...	Villiers-Charlema-gne.	1,000
Moy.....	Idem.....	Agen.....	"	Idem.....	S ^t -Aubin-de-Blaye..	1,000
Deforge.....	Idem.....	Verdun.....	"	Idem.....	Nièlles-les-Bléquin.	1,000
Geist.....	Idem.....	Bourges.....	"	Idem.....	Planchez-du-Morvand.	1,000
Lauban.....	Idem.....	Saint-Malo.....	"	Idem.....	Rougé.....	1,000
Gesrel.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	La Chèze.....	1,000
Charpentier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Les Hôpitaux-Neufs.	1,000
Branger.....	Commis.....	Rochefort-sur-Mer..	3,000	Commis prin- cipal.	Poitiers.....	3,000
Balizet.....	Idem.....	Versailles, préfet.	2,400	Commis.....	Versailles-N.-Dame.	2,400
Darce.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,400	Idem.....	Saint-Cloud.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Tassin	Commis	Rouen, central	2,100	Commis	Bolbec	2,100
Pérès	Idem	Évreux	1,500	Idem	Quimper	1,500
Espagnol	Idem	Paris, avenue de Wagram	2,100	Idem	Paris 3	2,100
Lauzanne	Idem	Paris, r. Gutenberg	1,500	Idem	Paris 49	1,500
Moulins	Idem	Paris 49	1,500	Idem	Paris 15	1,500
Marroncles	Idem	Bordeaux-Salinières	1,500	Idem	Bordeaux R. P.	1,500
Bruque	Idem	Tours, central	1,800	Idem	Tours, central (bri- gade de réserve)	1,800
Leclere	Idem	Valognes	1,500	Idem	Cherbourg	1,500
Bardet	Idem	Paris, central	2,400	Idem	Paris, central (bri- gade de réserve)	2,400
Lognonce	Idem	Brest, central	3,000	Idem	Paris, central	3,000
Bernadets	Idem	Aire-sur-l'Adour	1,500	Idem	Versailles, préfet	1,500
Peloux	Idem	Lyon, central	1,800	Idem	Lyon, bureau central téléphonique	1,800
Lesguer	Idem	Rennes, central	1,500	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500
Vauie	Idem	Paris R. P.	1,800	Idem	Idem	1,800
Lecler	Idem	Lig. du Nord-Ouest	2,400	Idem	Idem	2,400
Brachant	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem	Lig. du Nord-Ouest	1,500
Gillet	Idem	Paris 17	1,500	Idem	Ligne de l'Est	1,500
Peladan	Idem	Cette	2,700	Idem	Blidah	2,700
Vigné	Idem	Marseille, central	2,700	Idem	Cette	2,700
Petit	Idem	Angers R. P.	1,500	Idem	Clermont-Ferrand, central (brigade de réserve)	1,500
Descôtes - Ge- non	Idem	Aix-les-Bains	2,100	Idem	Lyon R. P.	2,100
Grand	Idem	Lyon R. P.	1,500	Idem	Aix-les-Bains	1,500
Maton	Idem	Lyon-Saint-Jean	1,500	Idem	Givors	1,500
Armand	Idem	Beaucaire	1,800	Idem	Marseille, central	1,800
Mialon	Idem	Orange	1,500	Idem	Marseille R. P.	1,500
Uzon	Idem	Le Puy	1,500	Idem	Lyon, central	1,500
Dubourdieu	Idem	Nérac	2,100	Idem	Agen	2,100
Ricardie	Idem	Saint-Gaudens	2,400	Idem	Paris 6	2,400
Salzat	Idem	Ligne des Pyrénées	1,500	Idem	Tours, central	1,500
Bomy	Idem	Paris 50	2,100	Idem	Paris 6	2,100
Chevalier	Idem	Rennes R. P.	2,100	Idem	Rennes, central	2,100
François	Idem	Bayeux	1,500	Idem	Rennes R. P.	1,500
Monli	Idem	Saint-Gaudens	2,100	Idem	Ligne des Pyrénées	2,100
Rozeau	Idem	Tours, gare	1,500	Idem	Poitiers	1,500
Sarthou	Idem	Villefranche - sur- Saône	3,000	Idem	Lyon, central	3,000
Ravallier	Idem	Épernay	1,500	Idem	Châlons-sur-Marne	1,500
Noble	Idem	Creil	2,400	Idem	Paris R. P.	2,400
Tournan	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 25	1,800
Martinet	Idem	Le Creusot	2,400	Idem	Paris 10	2,400
Gallissot	Idem	Vesoul	1,500	Idem	Langres	1,500
Allaix	Idem	Langres	2,400	Idem	Vesoul	2,400
Rouvière	Idem	Marseille R. P.	1,500	Idem	Marseille, central	1,500
Pascal	Idem	Ligne de la Médi- terrannée	1,500	Idem	Marseille R. P.	1,500
Terme		Ancien sous-officier	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Bombardat		Idem	"	Idem	Tours R. P.	1,500
Charbonneau	Commis	Marseille-Chapitre	2,400	Idem	Ligne de la Médi- terrannée	2,400
Petitbien	Idem	Marseille, central	2,100	Idem	Cannes	2,100
Pédenau	Idem	Bordeaux R. P.	1,800	Idem	Nantes, central (bri- gade de réserve)	1,800
Stivil	Idem	Bordeaux-Salinières	2,400	Idem	Bordeaux R. P.	2,400
Magnier	Idem	Paris 22	2,100	Idem	Clermont-de-l'Oise	2,100
Tréneau	Idem	Chalon-sur-Saône	1,500	Idem	Paris 22	1,500
Viallet	Idem	Nevers	1,500	Idem	Le Creusot	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Normand.....	Commis.....	Rennes, central....	2,700	Commis.....	Paris 54.....	2,700
Lançon.....	Idem.....	Quimper.....	2,700	Idem.....	Rennes, central....	2,700
Prost.....	Idem.....	Philippeville.....	2,400	Idem.....	Bône.....	2,400
Carrier.....	Idem.....	Paris 76.....	1,500	Idem.....	Paris 10.....	1,500
Paulin.....	Idem.....	Lyon, central....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Pinoncély.....	Idem.....	S ^t -Étienne-Badr ^e ..	1,800	Idem.....	Saint-Étienne R. P.	1,800
Bélugou.....	Idem.....	Rodez, direction..	2,400	Idem.....	Rouen R. P.....	2,400
Berthoud.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Clermont-Ferrand, central (brigade de réserve).	1,800
Cambon.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,400	Idem.....	Lyon R. P.....	2,400
Vigier.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Clermont-Ferrand, central (brigade de réserve).	1,800
Roussoulet.....	Idem.....	Paris 24.....	2,100	Idem.....	Paris 5.....	2,100
Ruamps.....	Idem.....	Toulouse-S ^t -Michel.	1,800	Idem.....	Toulouse, central..	1,800
Baby.....	Idem.....	Pamiers.....	2,400	Idem.....	Toulouse-S ^t -Michel.	2,400
Desvilletes.....	Idem.....	Tours, central....	1,800	Idem.....	Clermont-Ferrand, central (brigade de réserve).	1,800
Vasseur.....	Idem.....	Amiens R. P.....	2,400	Idem.....	Montrouil-sur-Mer.	2,400
Brossaud.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	2,100	Idem.....	Concarneau.....	2,100
Richard.....	Idem.....	Alger, central....	2,100	Idem.....	Blidah.....	2,100
Goldre.....	Idem.....	Paris 6.....	2,400	Idem.....	Romorantin.....	2,400
Brustier.....	Idem.....	Toulouse, central..	2,400	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Guillerault.....	Commis auxi- liaire.	Paris, direction ré- gionale des télé- phones.	2,400	Idem.....	Paris, r. Gutenberg	2,400
Gourdoux.....	Surnumér ^{re} .	En disponibilité...	"	Surnumér ^{re} .	Évreux.....	"
Laparre.....	Idem.....	Alger, central....	"	Idem.....	Alger R. P.....	"
Conan.....	Idem.....	Guingamp.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	"
Clémet.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Aubry.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	"
Jarret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bavet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Versaillos R. P....	"
Sauzet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Creil.....	"
Valdeyron.....	Idem.....	Ligne de la Médit- erranée.	"	Idem.....	Marseille-Chapitre.	"
Laurent.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Bernay.....	"
Decap.....	Idem.....	Vannes.....	"	Idem.....	Paris 20.....	"
Rivière.....	Idem.....	Saint-Étienne R. P.	"	Idem.....	Lyon, central....	"
Arnon.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nevers.....	"
Bouisset.....	Idem.....	Caen, central....	"	Idem.....	Paris 6.....	"